

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22/07/2021

Dossier complet le :

22/07/2021

N° d'enregistrement :

F-053-21-C-0097

1. Intitulé du projet

Mise en sécurité de l'échangeur du Rouillen entre la RN 165 et la RD 15 à Ergué-Gabéric (29)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Direction Interdépartementale des Routes de l'Ouest

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Frédéric LECHELON, Directeur de la DIR Ouest

RCS / SIRET

1 3 0 | 0 0 0 | 1 7 0 | 4 0 0 5 9

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6°a)	Travaux de sécurisation de l'échangeur de Rouillen (RN 165/RD 15) consistant en l'aménagement d'un giratoire sur la RD 15 Surface imperméabilisée créée : 1 740 m ² Surface imperméabilisée déconstruite : 1 165 m ² Bilan d'imperméabilisation supplémentaire : 575m ² Linéaire de voirie concerné : 350 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'échangeur du Rouillen implanté sur la commune de Ergué-Gabéric à l'est de l'agglomération de Quimper assure les échanges avec la RD 15 (Quimper- Coray). Plus localement, il dessert les zones d'activités présentes à proximité ainsi que des quartiers d'habitat. Cet échangeur est marqué par des dysfonctionnements importants (Cf. Annexes au formulaire - Figure 3) :

- RD 15 : remontée de file depuis le carrefour à feux, à l'ouest de l'échangeur, pouvant atteindre le giratoire, raccordant les bretelles B5 et B6 de l'échangeur
- Bretelle B5 : Remontée de file jusqu'à la RN 165,
- Extrémité de la bretelle B2 non conforme facteur d'insécurité,
- Difficultés d'insertion sur la RD 15 depuis la bretelle B1.

Le projet consiste en :

- l'élargissement de la bretelle d'entrée sur la RN 165,
- l'aménagement d'un giratoire sur la RD 15,
- le raccordement des bretelles sur ce giratoire,
- l'aménagement d'une piste "mode doux" le long de la RD 15 et dans l'emprise de la chaussée existante (3m de large),
- la démolition des bretelles abandonnées

4.2 Objectifs du projet

Cet échangeur est identifié depuis des années comme un point noir de la circulation sur la RN 165. Quasiment chaque jour, aux heures de pointe, des files d'attente se créent sur la voie express pour rejoindre les bretelles d'accès. L'échangeur du Rouillen, où transitent près de 20 000 véhicules par jour, constitue en effet un maillon essentiel des échanges avec la RN 165 aux abords de l'agglomération quimpéroise.

Les objectifs de l'aménagement sont :

- sécuriser le carrefour Est de l'échangeur,
- résoudre les difficultés d'insertion sur la RD 15 depuis la bretelle de sortie de la RN 165, en supprimant la forte insécurité observée actuellement à l'extrémité des bretelles B1 et B2,
- supprimer l'engorgement des bretelles aux heures de pointe,
- aménager une liaison piétons-cycles intégrée au réseau cyclable d'Ergué-Gabéric entre les giratoires du Rouillen et de Kérourvois, en supprimant une voie de circulation sur l'ouvrage traversant la RN 165.

Les travaux vont ainsi permettre de sécuriser les lieux, de fluidifier le trafic, de résorber la congestion chronique et d'améliorer les conditions de circulation pour tous les modes de déplacement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La création du carrefour giratoire sur la RD 15 à l'Est de la RN 165 (modification et suppression de bretelles, suppression des voies de tourne-à-gauche) va nécessiter :

- des travaux de dévoiement des réseaux,
- des travaux de terrassement (décapage terre végétale, déblai, remblai, couche de forme),
- des travaux d'assainissement (adaptation du réseau existant, pas de nécessité de bassin),
- des travaux pour la mise en place des nouvelles chaussées et la création de la piste "modes doux",
- des travaux d'adaptation des dispositifs de retenue en rive des bretelles modifiées,
- des travaux de signalisation sur le nouvel aménagement,
- des travaux de paysagement (engazonnement des talus créés et des voies démolies).

Pendant la période des travaux, la circulation sur la RD 15 sera maintenue ; celle-ci présentant une plateforme de 10,50 m revêtue et une voie de circulation dans chaque sens, une circulation alternée pourra être mise en place.

Les travaux au niveau des bretelles d'entrée et de sortie de la RN 165 nécessiteront leur fermeture : une déviation sera mise en place par les échangeurs amont et aval.

Les travaux seront réalisés en dehors des heures de pointe pour ne pas pénaliser l'écoulement du trafic.

La période des travaux est estimée à 5 mois (sous circulation).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La mise en service du nouvel aménagement est prévu pour 2022.

Le projet, une fois réalisé, ne modifiera pas les habitudes de déplacement, il va au contraire sécuriser les échanges et les conditions d'accès et de sortie au niveau des bretelles (suppression des remontées de file, meilleure visibilité et sécurité au niveau de la RD 15 avec la suppression notamment d'un tourne-à-gauche particulièrement dangereux).

La desserte des riverains en sera nettement améliorée (activités, lotissement de la Bézardais, zone commerciale, ...) tout comme celle de l'aire de co-voiturage du Rouillen.

Les déplacements des piétons et des cycles seront sécurisés par la voie mixte piétons-cycles qui permettra de relier le bourg de la commune au reste du réseau "modes doux". D'une largeur de 3m, elle sera réalisée dans l'emprise de la chaussée existante suite à la suppression d'une voie de circulation automobile sur le pont.

Les transports en commun gagneront aussi en temps et en sécurité grâce à la réduction de la congestion sur ce secteur.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au vue des surfaces impactées, le projet ne sera pas soumis à procédure environnementale au titre du Code de l'Environnement, article R214-1 (Titre II, rubrique 2.1.5.0. rejets d'eaux pluviales < 1 ha pour les surfaces imperméabilisées).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bilan des nouvelles surfaces imperméabilisées pour la restructuration de l'échangeur	575 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

commune d'Ergué-Gabéric
Échangeur du Rouilhenn
RN 165 / RD 15

Coordonnées géographiques¹

Long. 48°00'05"09 Lat. 4°04'90"13

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 47°09'96"1 Lat. 4°05'27"4

Point d'arrivée :

Long. 48°00'13"45 Lat. 4°04'61"3

Communes traversées :

Ergué- Gabéric

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont distantes de plus de 4,5 km : - ZNIEFF de type 1 "Baie de Kerogan et Estuaire de l'Odet amont" - ZNIEFF de type 2 : "Vallée de l'Odet" Cf Annexes au formulaire - Figures 11 et 12
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE 3ème échéance 2018 - 2023 du Finistère a été approuvé le 25 juin 2019. La RN 165 est concernée entre Brest et la limite avec le département du Morbihan. Le projet, réalisé dans les emprises actuelles et au niveau des délaissés de l'échangeur, ne se rapproche pas du bâti existant. Aucun bâtiment sensible (habitation, enseignement, santé) n'est présent sur le secteur du projet et n'est situé dans la zone de dépassement Lden 68 dB(A). Cf. Annexes - Figure 7
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide selon le critère floristique n'a été identifiée sur le secteur à l'issue de l'expertise réalisée dans le cadre du diagnostic faune/ flore. Le site est entièrement déconnecté du réseau hydrographique et se situe en tête de bassins versants. Pour ces raisons entre autres, il est très peu probable que des zones humides (critère pédologique) soient présentes au droit de l'échangeur et des dépendances routières. Cf Annexes - Figure 9 (carte de pré-localisation des zones humides ou potentiellement humides)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Ergué-Gabéric est concernée par le PPRN inondation du Bassin de l'Odet approuvé le 10/07/2008. Le site du projet n'est pas situé dans une zone réglementée par le PPRN inondation. La commune n'est soumise à aucun PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est concernée par aucun site ou sol (potentiellement) pollué. Cf Annexes au formulaire - Figure 10
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 13,5 km du site Natura 2000 FR5312005 "Rivières de Pont-L'Abbé et de l'Odet" (ZPS au titre de la Directive Oiseaux). Cf. Annexes - Figure 13
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de drainage porteront uniquement sur le drainage des venues d'eau au moment des travaux. En phase d'exploitation, le drainage de la plateforme sera réalisé par tranchées drainantes longitudinales.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déblais excédentaires (terre végétale, non ré-employable dans le cadre du chantier) seront intégrés en modelés engazonnés sur le site, de manière définitive, dans les emprises libérées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les remblais sont prévus en totalité en fourniture extérieure. Besoins en matériaux de carrière estimés à environ 2 100 m ³ .
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit au niveau d'un échangeur (où transitent près de 20 000 véh/j), dans un secteur artificialisé, très marqué par les activités humaines (routes, zones d'activités, zone commerciale) laissant peu de place à la biodiversité. La zone a été colonisée par des espèces communes et ubiquistes. Les habitats (prairies bord de route, plantations) ne présentent pas d'enjeu de conservation. Les arbres présents sont trop jeunes pour offrir des cavités à des espèces patrimoniales. Aucun cours d'eau sur le site. Entre l'agglomération de Quimper et la zone d'activité, le passage de la RN165 et des autres voies, aucune continuité écologique n'est possible sur le secteur.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur les dépendances et délaissés de l'échangeur ou à proximité immédiate (2 parcelles sont concernées par des acquisitions amiables, en cours). Seuls des arbres, issus de plantations, sont susceptibles d'être impactés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune des entreprises implantées sur le secteur du projet ne présente un risque technologique majeur (aucune ICPE classée SEVESO) Cf Annexes - Figure 16
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S'agissant d'un projet de restructuration et de mise en sécurité d'un échangeur, le projet en lui-même n'induit pas de trafics supplémentaires. Les déplacements seront rétablis par le nouveau giratoire. Par contre, le projet va faciliter les circulations douces grâce à la voie mixte aménagée le long de la RD 15.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La période des travaux sera source de nuisances sonores qui n'affecteront pas d'habitations compte tenu de leur éloignement (les plus proches sont distantes de plus de 150 m , route de Kérourvois) Les bâtiments les plus proches sont des locaux d'entreprises.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des vibrations se produiront ponctuellement au moment des travaux. Aucune construction ne sera impactée au vu de la distance avec les 1ers secteurs habités.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le trafic global ne sera pas augmenté du fait du projet. Il va au contraire améliorer les conditions de circulation en fluidifiant le trafic, éviter les remontées de files, apaiser la circulation et va donc permettre une diminution de la pollution de l'air et des émissions de gaz à effet de serre.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de ruissellement des nouvelles plate-formes routières seront rejetées dans le réseau d'assainissement existant (réseau compatible avec le projet, pour ce qui concerne les surfaces nouvellement imperméabilisées). Le projet se trouve en tête de bassins versants et n'intercepte pas d'écoulement naturel. Les milieux récepteurs des eaux pluviales sont l'Odet et le Jet (un des ses affluents).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les emprises nécessaires au projet sont pour l'essentiel localisées sur des dépendances routières. 2 parcelles sont concernées par une acquisition à l'amiable. Aucune zone d'urbanisation future n'est impactée. Les bretelles démolies seront engazonnées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet de nouveau giratoire à l'Est de la RN 165 s'effectue sur des infrastructures routières et leurs abords immédiats qui sont déjà artificialisés et ont dégradé le milieu naturel pré-existant. Il ne conduira pas à des impacts négatifs supplémentaires.

Cependant, une vigilance particulière sera apportée :

- à la circulation et aux déplacements quotidiens : les travaux seront effectués en journée, entre 9h00 et 16h00 pour éviter les heures de pointe et le désagrément pour les usagers,
- aux arbres conservés : un dispositif de protection sera mis en place ; l'abattage et le débroussaillage (thuyas, aulnes, fusain du Japon) seront effectués en dehors de la période de nidification de l'avifaune, soit entre septembre et février.

On rappelle que le projet va contribuer :

- à améliorer la qualité de l'air à proximité des voies grâce à une circulation plus fluide et plus apaisée,
- à renforcer la sécurité routière et diminuer le taux d'accidents,
- à faciliter le déplacement des modes alternatifs à la voiture grâce à la voie mixte piétons-cycles aménagée le long de la RD 15 et aux trottoirs .

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu du bilan des surfaces nouvelles imperméabilisées avec déconstruction des bretelles abandonnées, de la nature du projet et du contexte urbanisé et artificialisé dans lequel il s'inscrit, il semble qu'une évaluation environnementale ne soit pas nécessaire, moyennant les points de vigilance évoqués au point 6.4 ci-dessus.

De même, les éléments figurant dans l'annexe au formulaire, et notamment la synthèse du diagnostic environnemental, montrent que la zone du projet ne présente aucun enjeu par rapport au milieu naturel et aux zones humides.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Partie 6.1 "Milieu naturel" : des extraits de la "Note d'évaluation des intérêts écologiques" réalisée par la société SEGED (avril 2021) avec les résultats des prospections de terrain

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature



Frédéric LECHELON
frederic.lechelon
Directeur DIR Ouest
2021.07.21 15:56:17 +02'00'

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA
RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE

Annexes au formulaire cas par cas

Réaménagement de l'échangeur de Rouillen – Ergué-Gabéric

Juillet 2021



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA
RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE

Sommaire

1. Le projet.....	4
1.1. Localisation du projet.....	4
1.2. Présentation des dysfonctionnements actuels.....	7
1.3. Plans du projet.....	8
1.4. Photographies sur le site du projet.....	17
2. Le bruit.....	23
3. Le patrimoine.....	24
4. Les zones humides.....	25
5. Les sites et sols (potentiellement) pollués.....	26
6. Le patrimoine naturel.....	27
6.1. Zonages d'inventaire et de protection.....	27
6.2. Prospections de terrain.....	29
7. Le risque technologique.....	38

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Table des figures

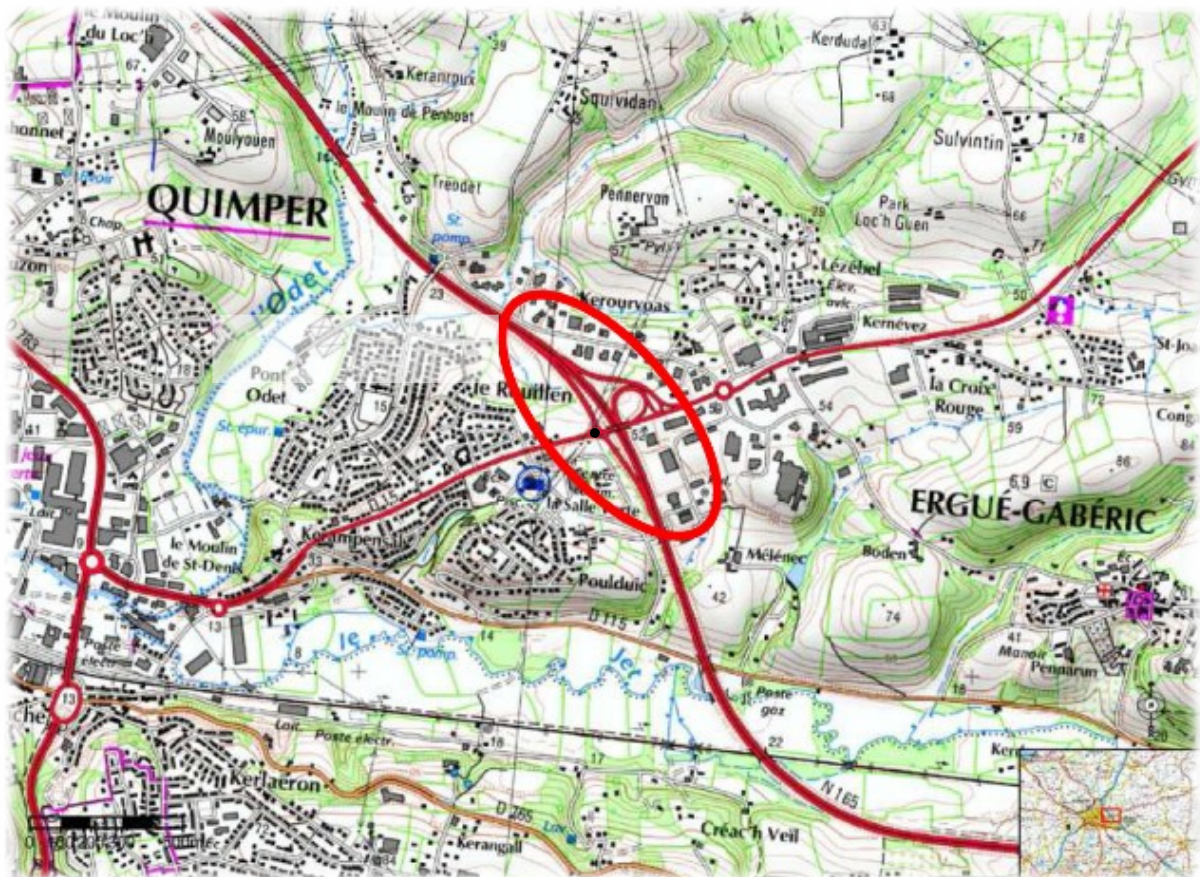
<i>Figure 1 : Plan de situation du projet – Échelle 1/25 000.....</i>	<i>4</i>
<i>Figure 2 : Identification des ouvrages et des bretelles- Echelle 1/6 000.....</i>	<i>5</i>
<i>Figure 3 : Etat existant de l'échangeur.....</i>	<i>6</i>
<i>Figure 4 : Vue en plan du projet (sans échelle).....</i>	<i>7</i>
<i>Figure 5 : Plan du giratoire (sans échelle).....</i>	<i>7</i>
<i>Figure 6 : Localisation et profils en travers types.....</i>	<i>8</i>
<i>Photo 1 : RD 15 (avenue de Coray) en sortie ouest du giratoire de Kérouvois.....</i>	<i>12</i>
<i>Photo 2 : RD 15 et bretelle d'accès à la RN 165 (direction Brest) en limite Est de l'échangeur. C'est à ce niveau qu'est envisagé le nouveau giratoire.....</i>	<i>13</i>
<i>Photo 3 : Même section sur la RD 15, vue dans le sens opposé, en direction de Coray.....</i>	<i>13</i>
<i>Photo 4 : Extrémité de la bretelle de sortie (RN165 > RD 15 vers Quimper) qui sera supprimée dans le cadre du projet.....</i>	<i>14</i>
<i>Photo 5 : Au 1^{er} plan à droite, la bretelle d'entrée sur la RN 165 sera également condamnée permettant ainsi de supprimer le tourne-à-gauche particulièrement dangereux à cet endroit...14</i>	
<i>Figure 7 : Carte stratégique du bruit - Dépassement Lden 68 dB(A) – Echelle 1/10 000.....</i>	<i>15</i>
<i>Figure 8 : carte du patrimoine – Echelle 1/20 000.....</i>	<i>16</i>
<i>Figure 9 : Pré-localisation des zones humides ou potentiellement humides de Bretagne (Echelle 1/5000).....</i>	<i>17</i>
<i>Figure 10 : Sites et sols pollués dans les environs du projet (échelle 1/6 000).....</i>	<i>18</i>
<i>Figure 11 : Localisation de la ZNIEFF de type 1 dans les environs du projet (sans échelle).....</i>	<i>19</i>
<i>Figure 12 : Localisation de la ZNIEFF de type 2 dans les environs du projet.....</i>	<i>20</i>
<i>Figure 13 : Localisation des sites Natura 2000 dans les environs du projet.....</i>	<i>21</i>
<i>Figure 14 : Occupation du sol de la zone du projet.....</i>	<i>22</i>
<i>Figure 15 : Installations classées pour la protection de l'environnement sur le secteur -Echelle 1/5 000.....</i>	<i>28</i>

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

1. Le projet

1.1. Localisation du projet

Figure 1 : Plan de situation du projet – Échelle 1/25 000



Source : Géoportail, 2021

L'échangeur du Rouillen est implanté sur la commune de Ergué-Gabéric à l'est de l'agglomération de Quimper. Il assure les échanges avec l'axe RD15 Quimper Coray. Plus localement, il dessert les zones d'activités présentes à proximité de l'échangeur ainsi que les quartiers situés sur le promontoire entre les vallées encaissées du Jet et de l'Odet.

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Figure 2 : Identification des ouvrages et des bretelles- Echelle 1/6 000



Source : SCE (Notice AVP, mars 2019)

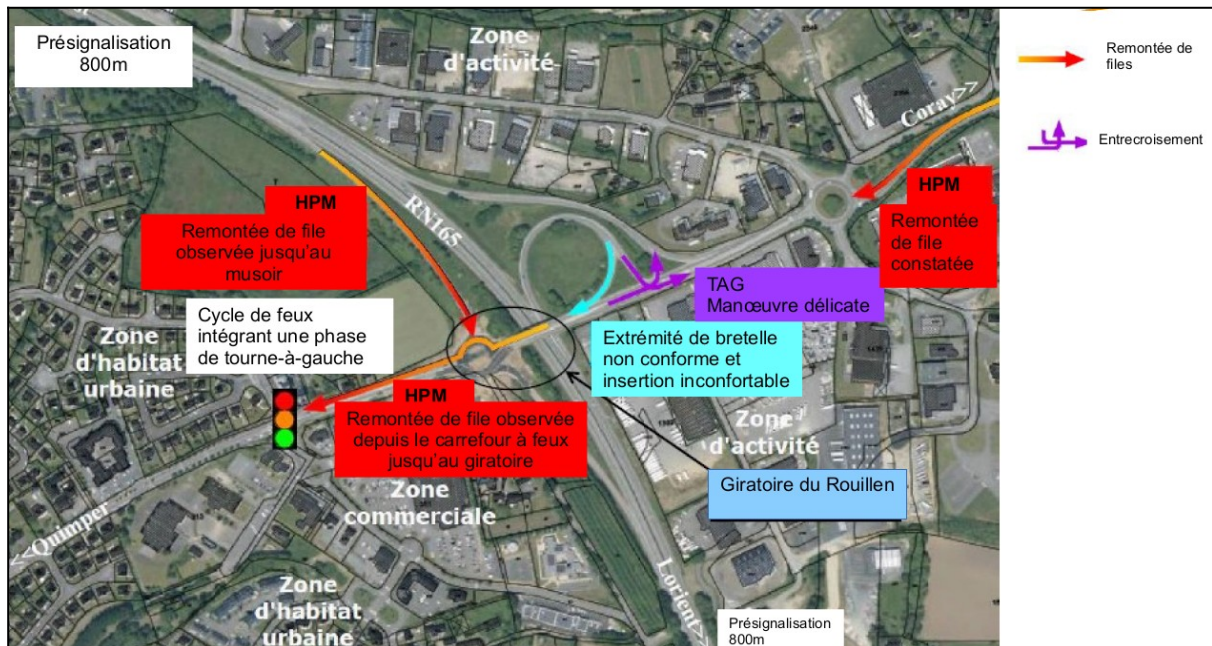
Les ouvrages sont dénommés de la manière suivante :

- ▣ Carrefour giratoire Est : les bretelles B1 et B4 se connectent à la voie départementale au nord de la RN165 par un carrefour giratoire,
- ▣ RD 15 : Cet axe relie le giratoire du Rouillen à l'ouest à celui de Kerourvois à l'est,
- ▣ Bretelle 1 : La bretelle de sortie est la bretelle RN165 > nouveau giratoire,
- ▣ Bretelle 2 : Cette portion de bretelle est supprimée dans l'aménagement,
- ▣ Bretelle 3 : La bretelle d'entrée est la bretelle RD 15 Est > RN 165,
- ▣ Bretelle 4 : Cette bretelle est modifiée pour assurer la liaison entre le nouveau giratoire et la bretelle 3.

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

1.2. Présentation des dysfonctionnements actuels

Figure 3 : Etat existant de l'échangeur

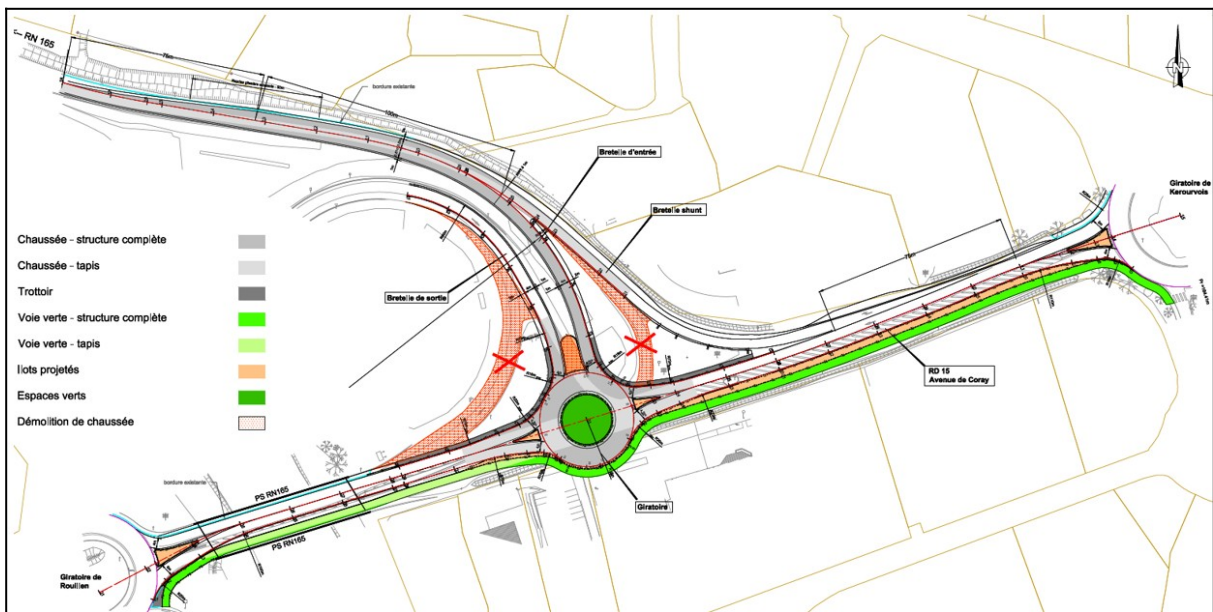


Source : DIRO (Comité de pilotage, avril 2021)

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

1.3. Plans du projet

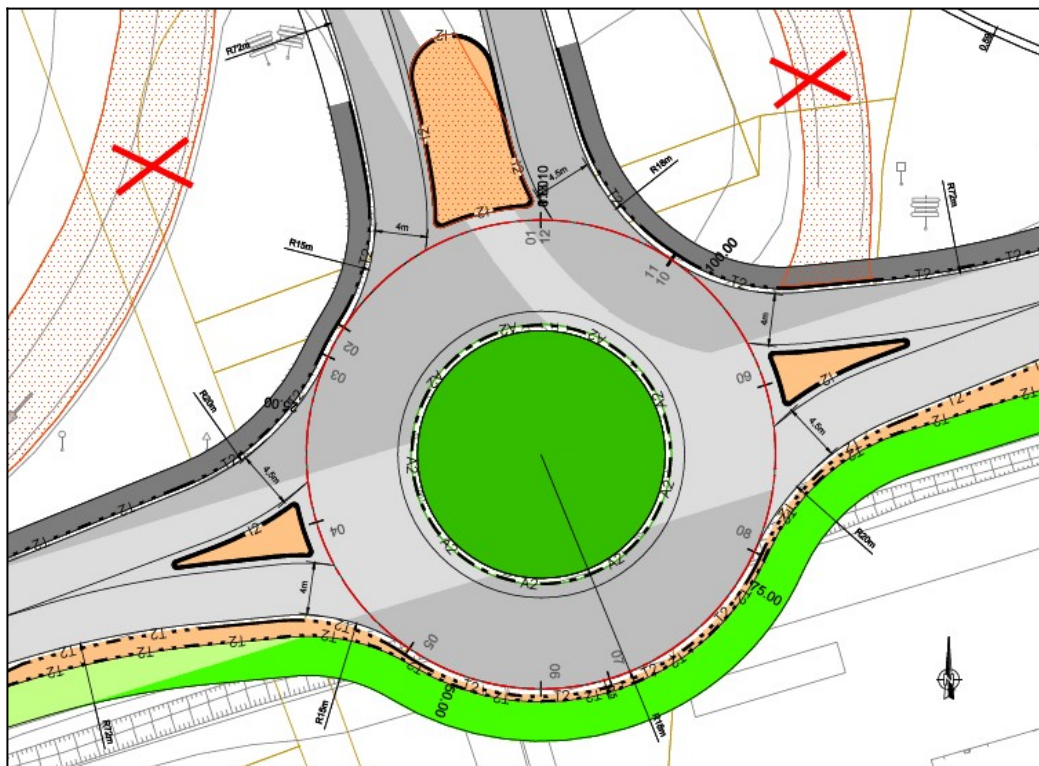
Figure 4 : Vue en plan du projet (sans échelle)



Source : SCE, juin 2021

Figure 5 : Plan du giratoire (sans échelle)

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

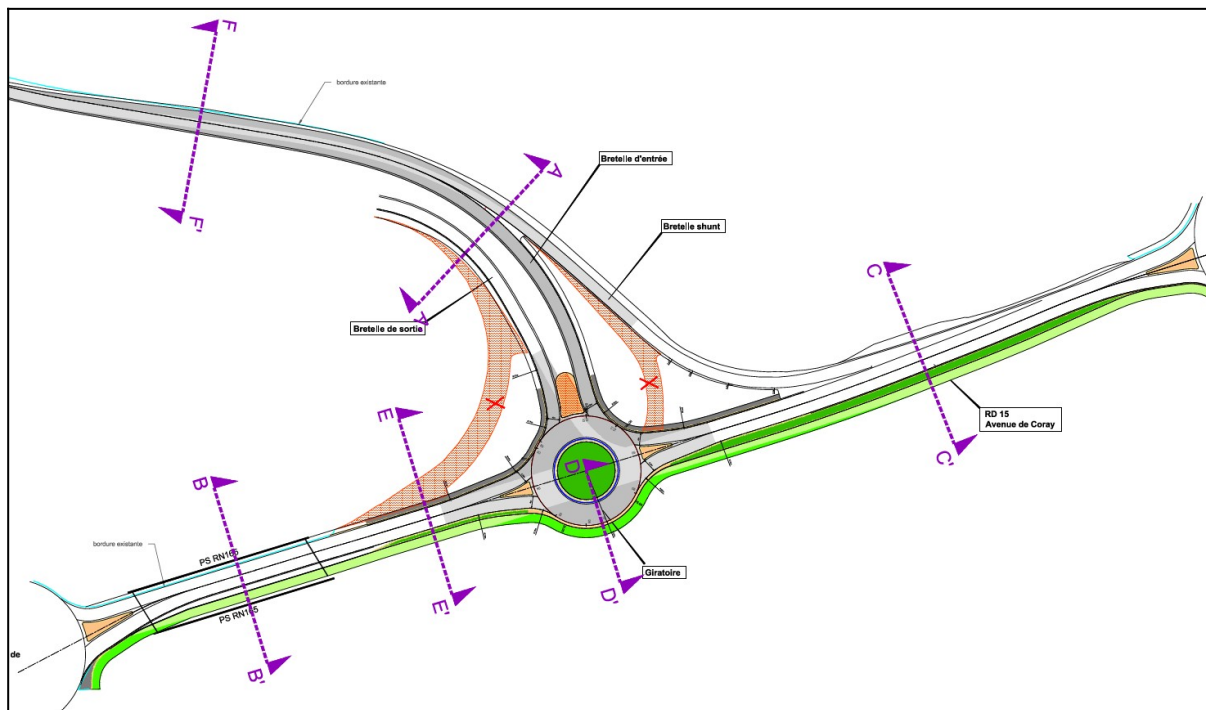


Source : SCE, Dossier PRO, juin 2021

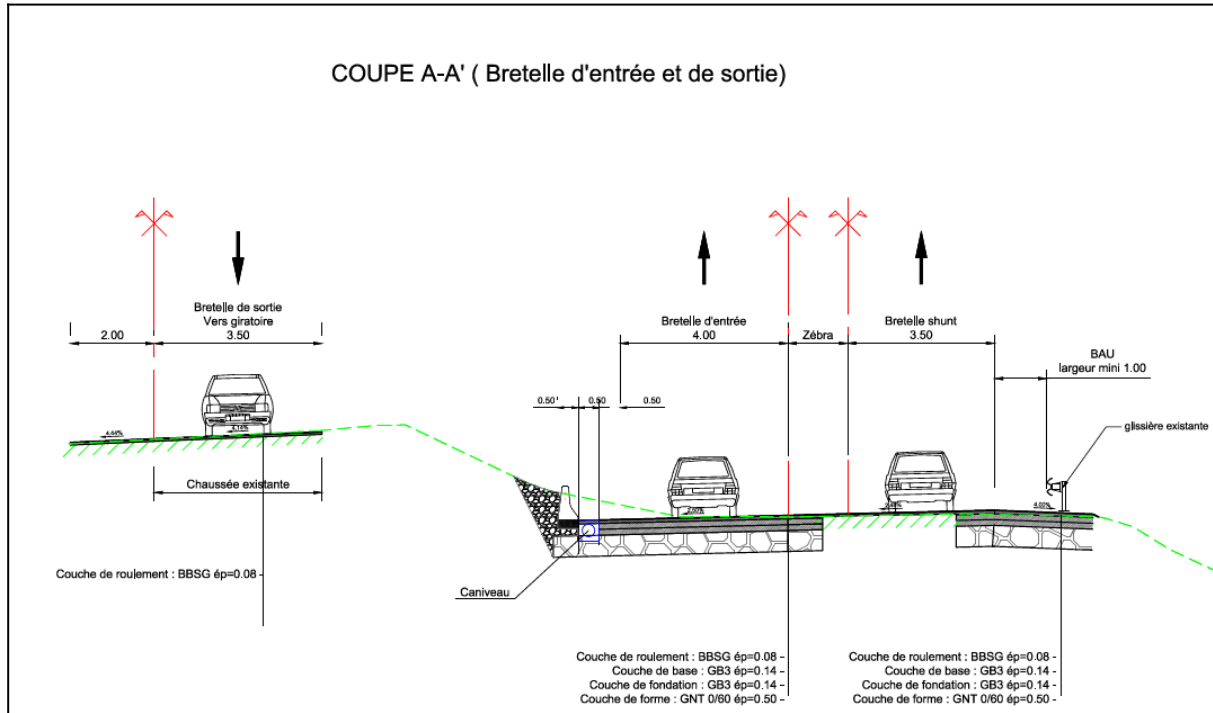
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Figure 6 : Localisation et profils en travers types

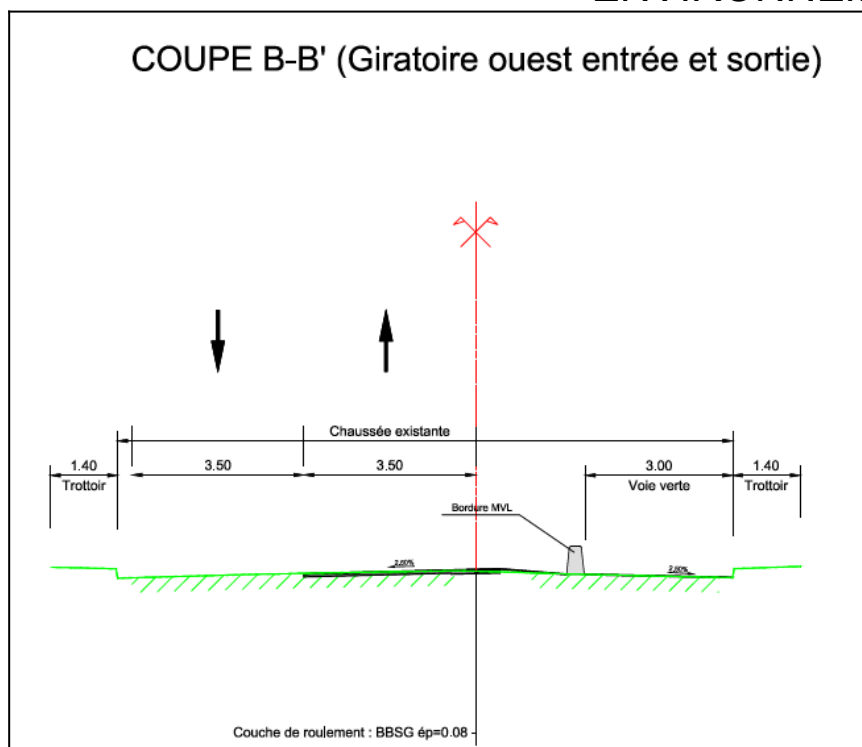
Source : SCE, Dossier PRO, juin 2021



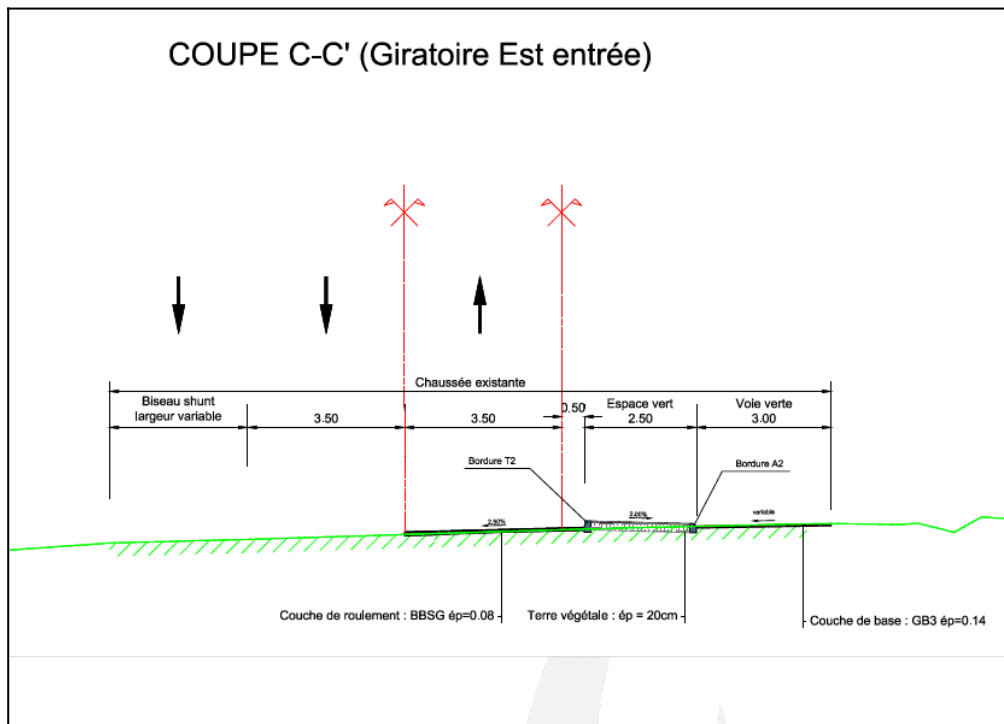
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE



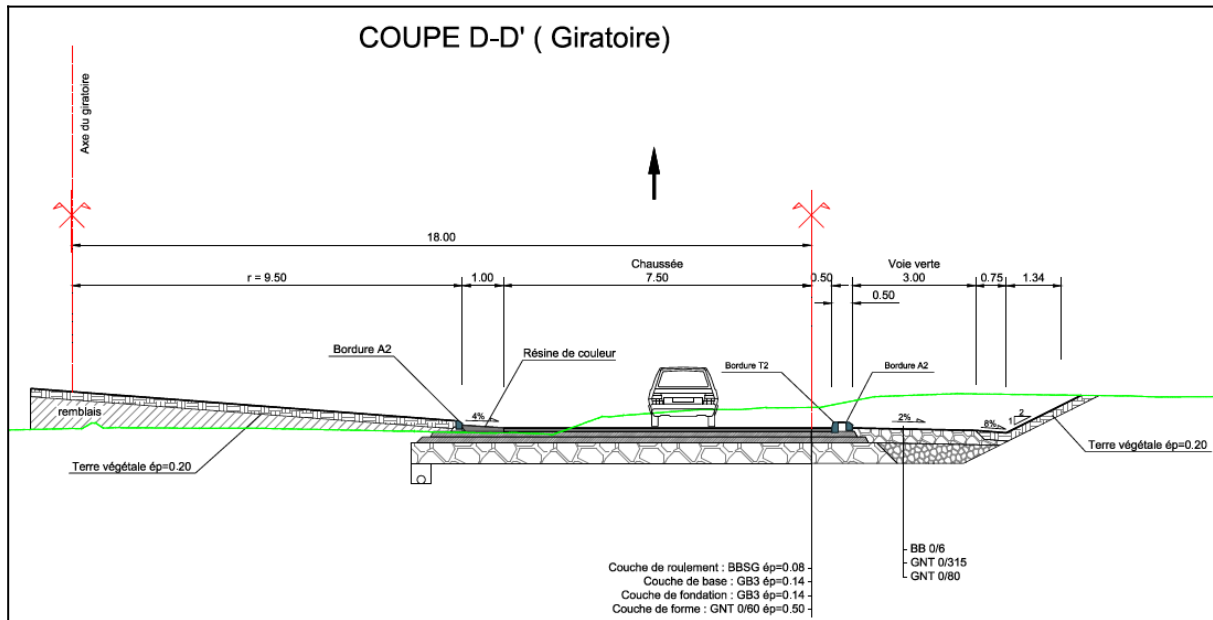
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA
RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

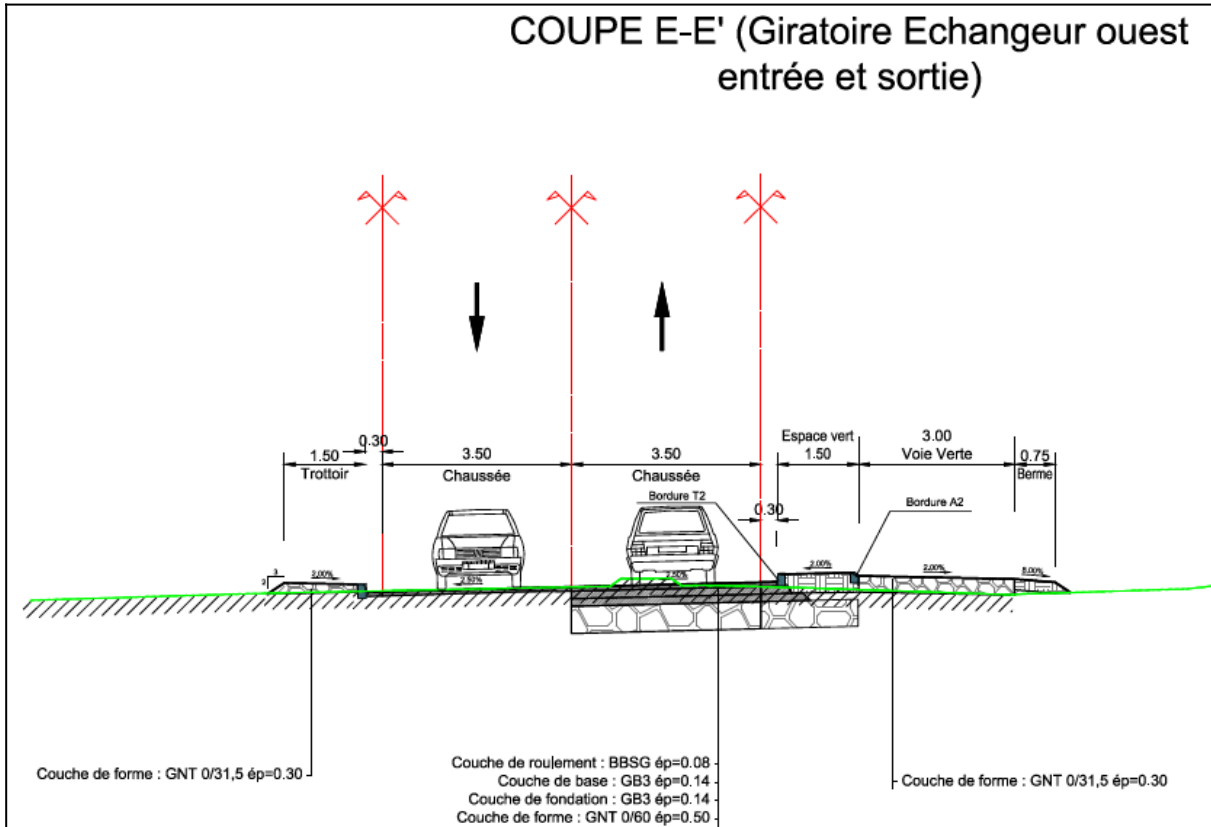


DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE



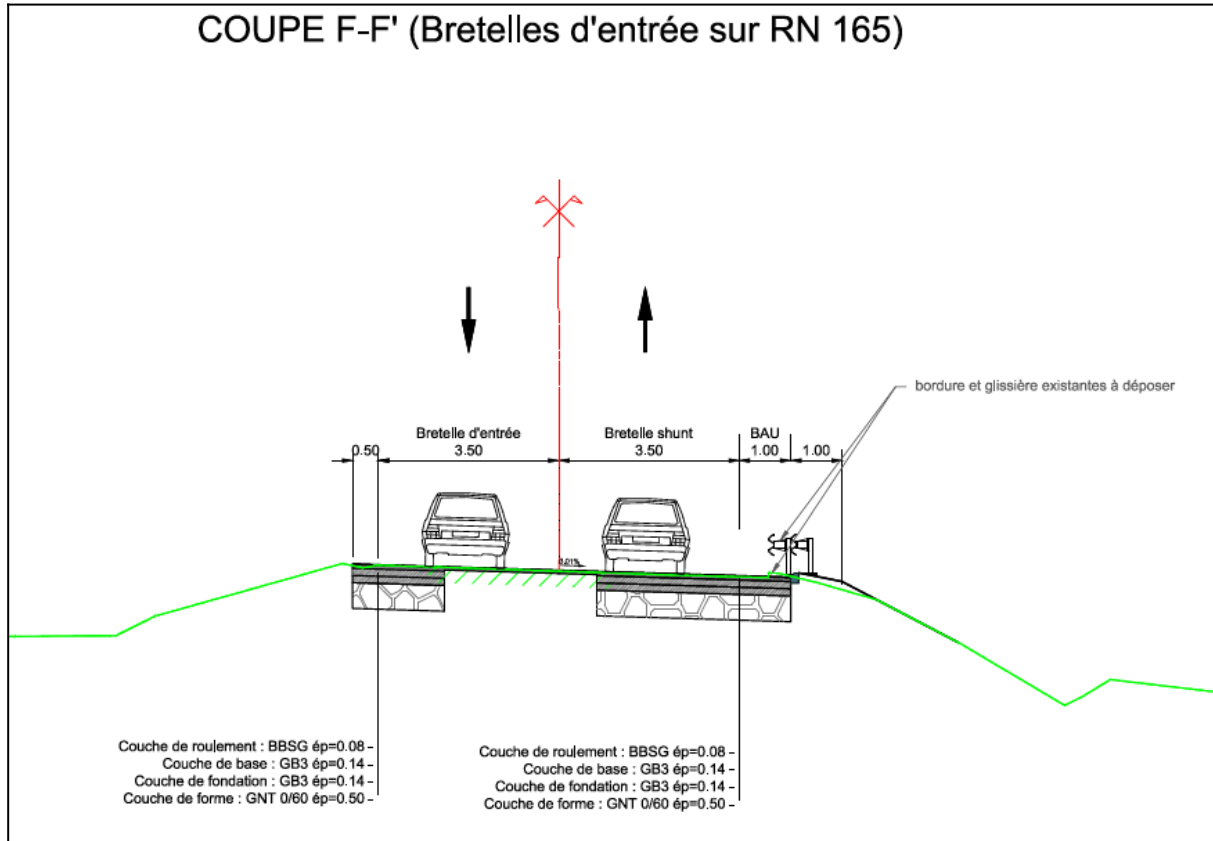
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

COUPE E-E' (Giratoire Echangeur ouest entrée et sortie)



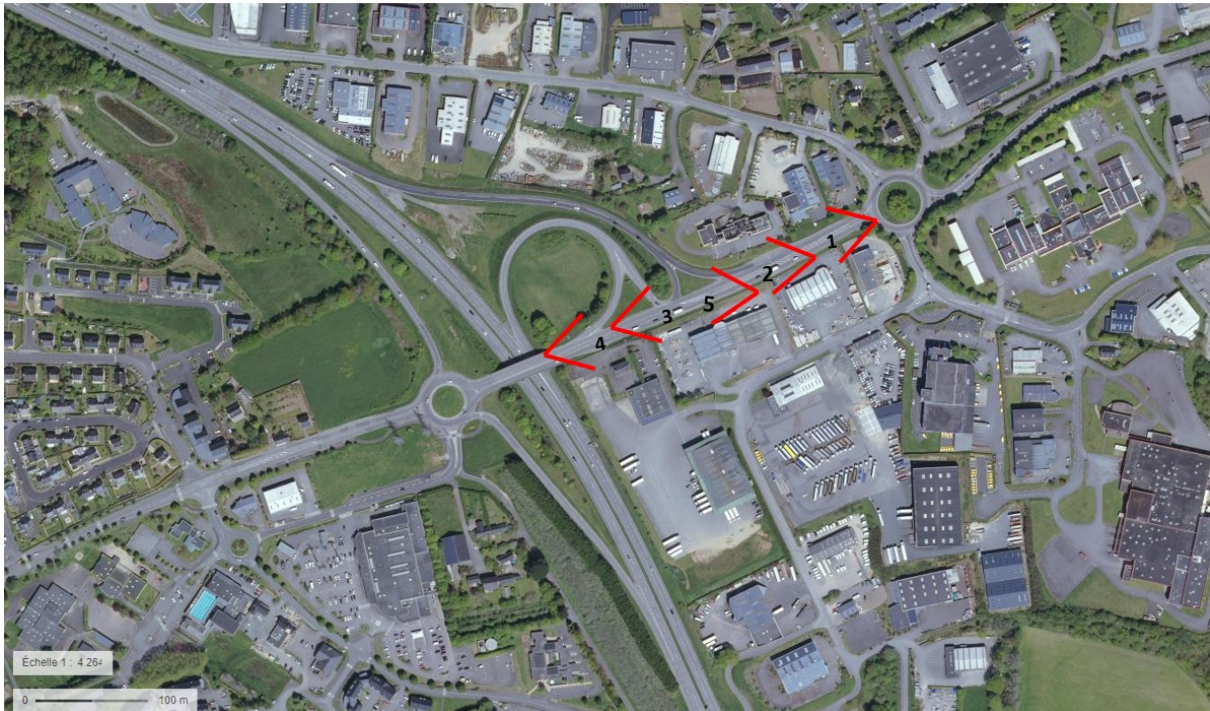
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

COUPE F-F' (Bretelles d'entrée sur RN 165)



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

1.4. Photographies sur le site du projet



Source : Géoportail, prise de vue 2018

Photo 1 : RD 15 (avenue de Coray) en sortie ouest du giratoire de Kérourvois.

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA
RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Photo 2 : RD 15 et bretelle d'accès à la RN 165 (direction Brest) en limite Est de l'échangeur. C'est à ce niveau qu'est envisagé le nouveau giratoire.



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Photo 3 : Même section sur la RD 15, vue dans le sens opposé, en direction de Coray



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Photo 4 : Extrémité de la bretelle de sortie (RN165 > RD 15 vers Quimper) qui sera supprimée dans le cadre du projet



Photo 5 : Au 1^{er} plan à droite, la bretelle d'entrée sur la RN 165 sera également condamnée permettant ainsi de supprimer le tourne-à-gauche particulièrement dangereux à cet endroit

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA
RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE

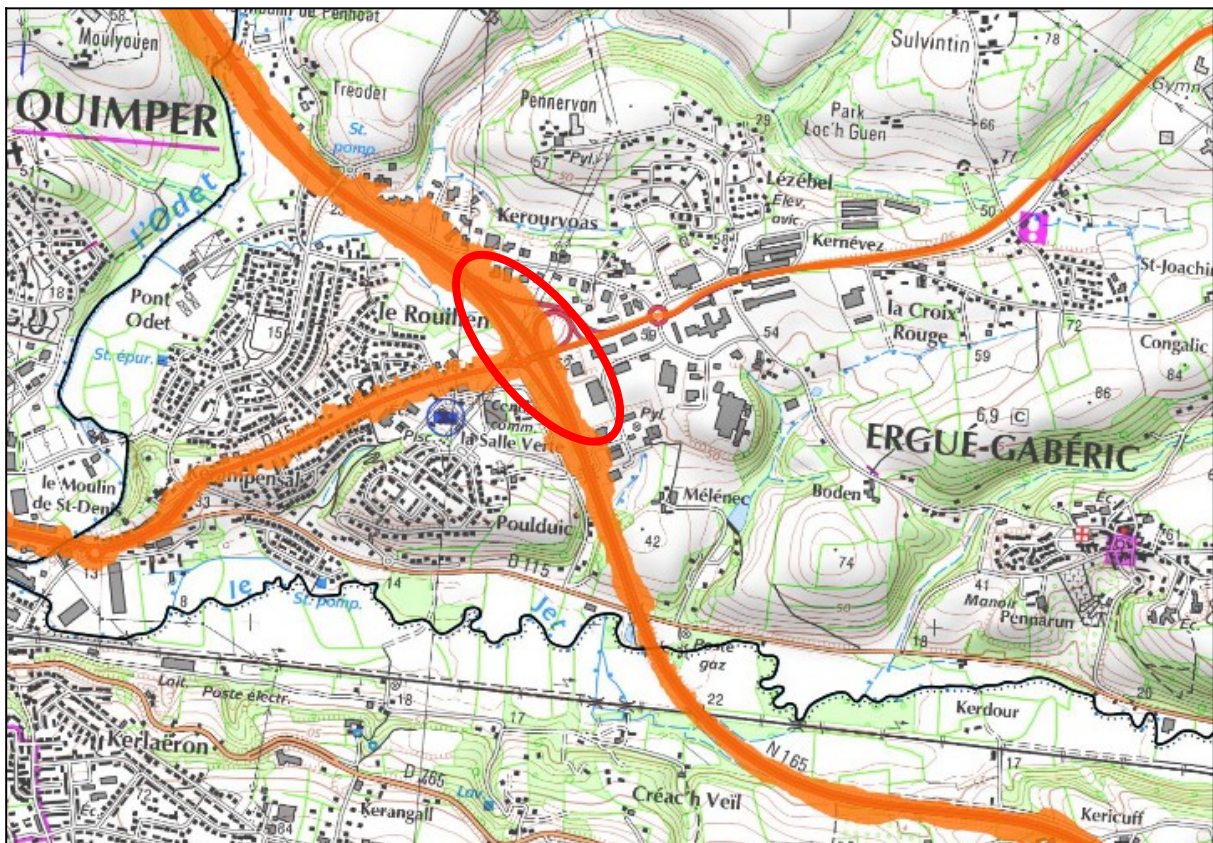


Source : Street View, mai 2019

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

2. Le bruit

Figure 7 : Carte stratégique du bruit - Dépassement Lden 68 dB(A) – Echelle 1/10 000



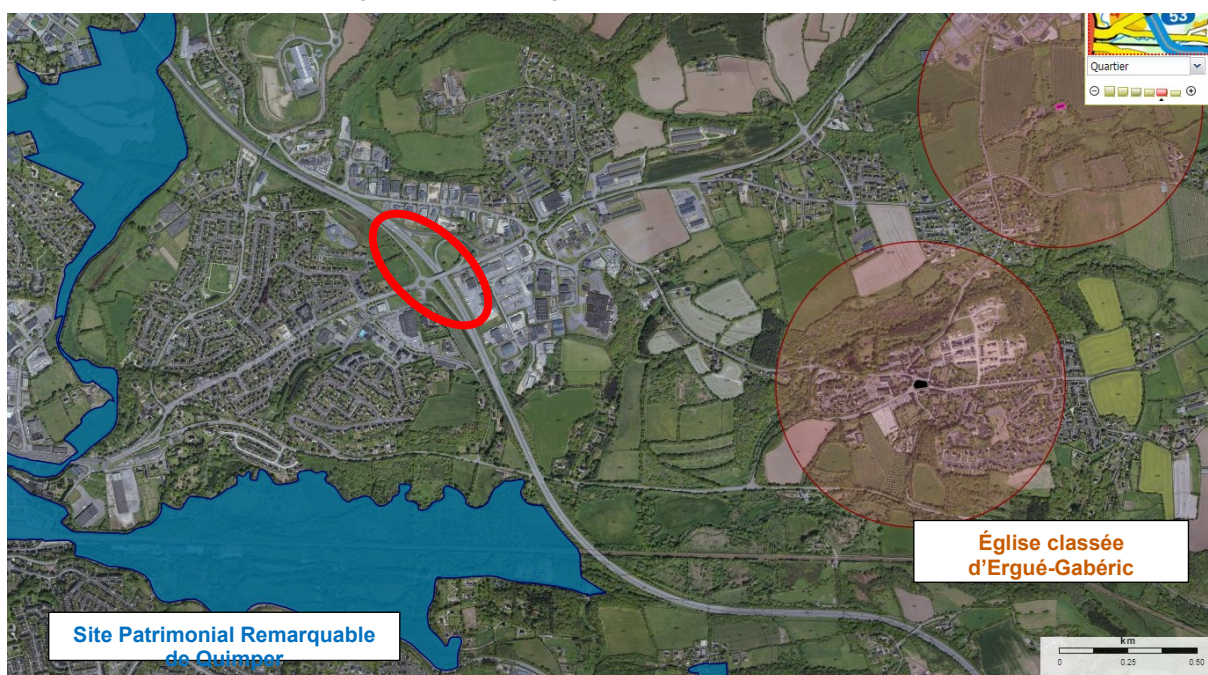
Source : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du réseau routier national – 3^{ème} échéance – Finistère (approuvé le 25/06/2019)

Lden : indicateur de bruit jour, soir, nuit (level day evening night) sur 24h

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

3. Le patrimoine

Figure 8 : carte du patrimoine – Echelle 1/20 000



Source : Atlas des patrimoines

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

4. Les zones humides

Figure 9 : Pré-localisation des zones humides ou potentiellement humides de Bretagne (Echelle 1/5000)



Source : <http://sig.reseau-zones-humides.org> (Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides)

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

5. Les sites et sols (potentiellement) pollués

Figure 10 : Sites et sols pollués dans les environs du projet (échelle 1/6 000)



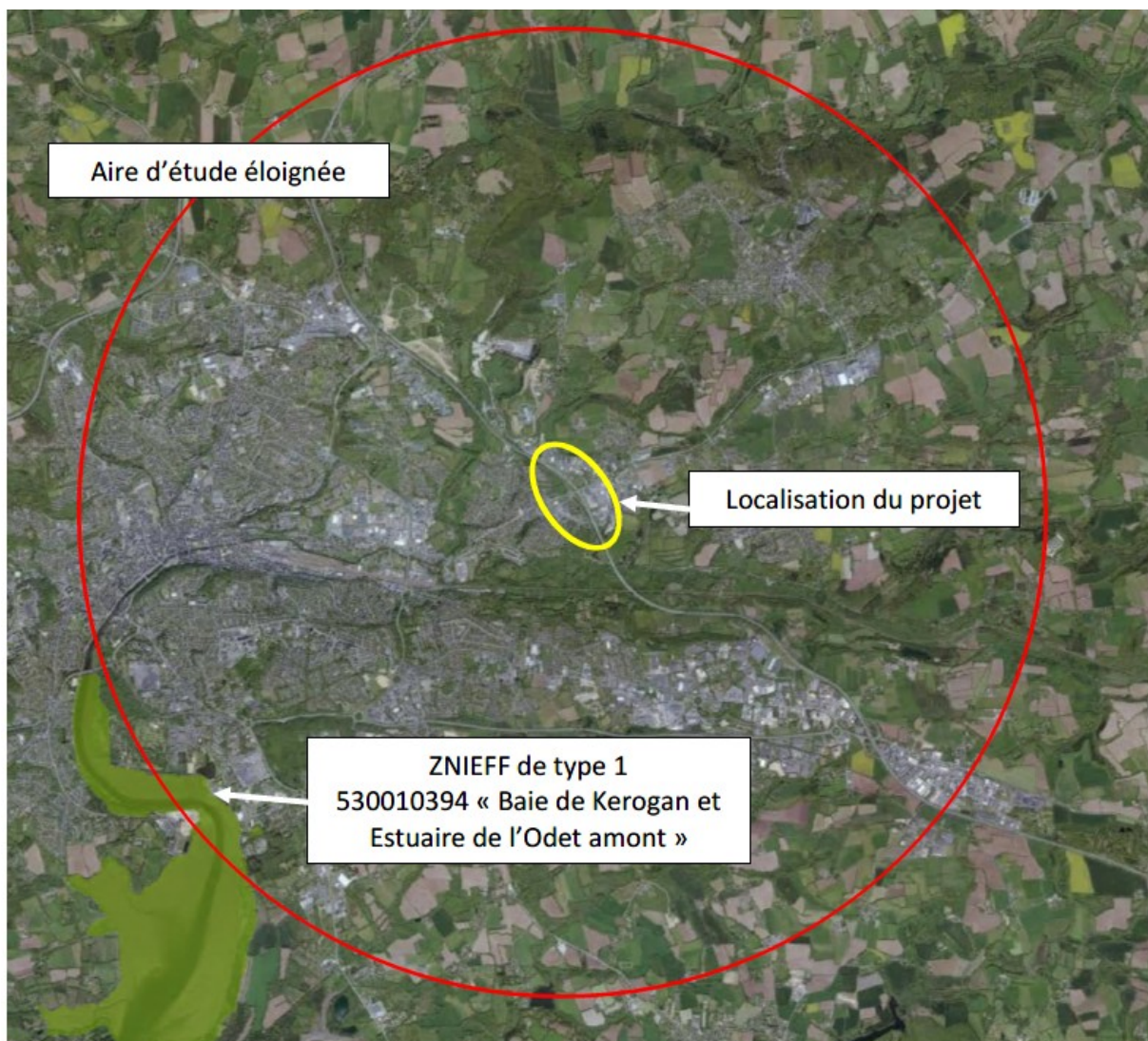
Source : Géorisques

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

6. Le patrimoine naturel

6.1. Zonages d'inventaire et de protection

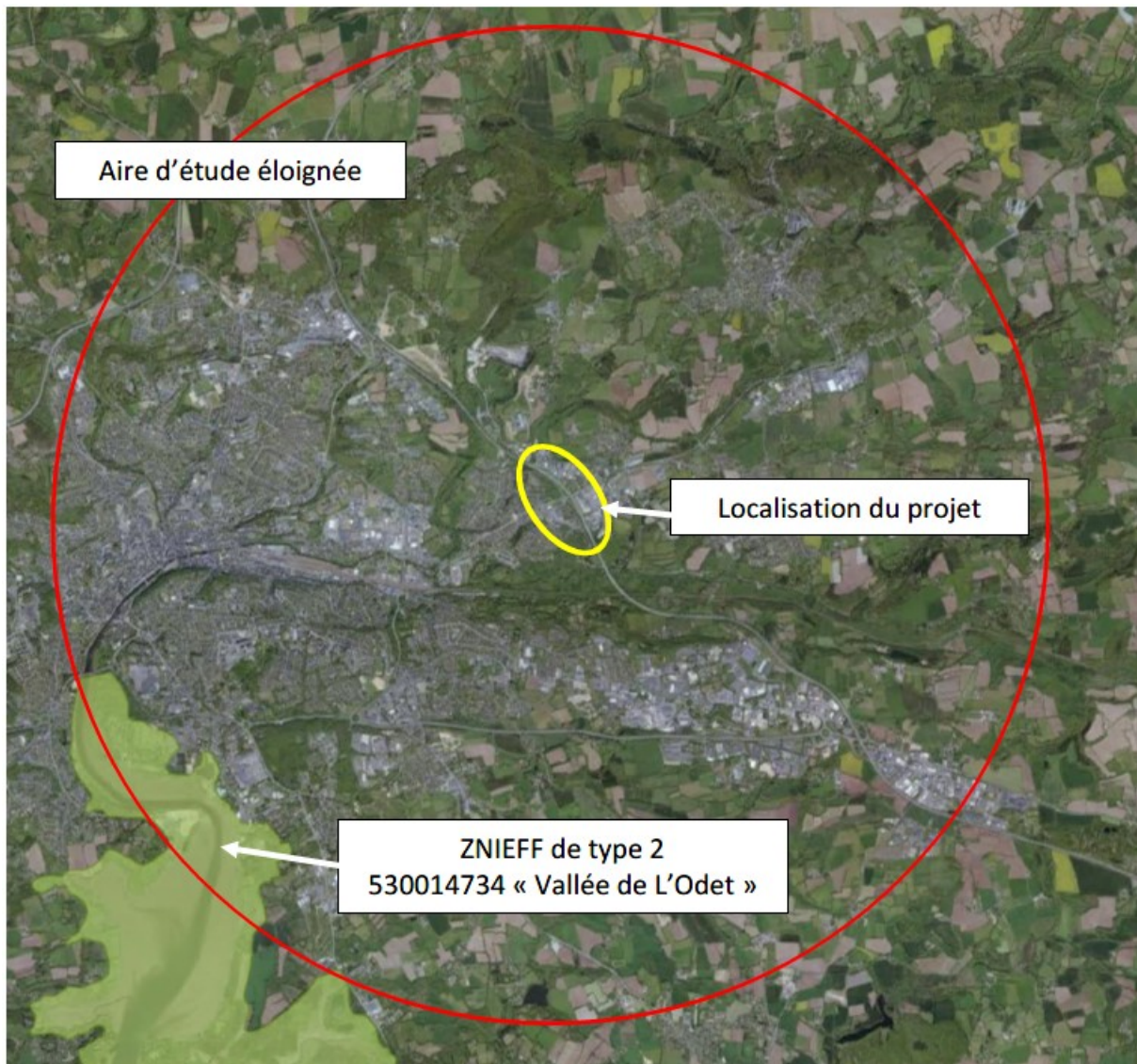
Figure 11 : Localisation de la ZNIEFF de type 1 dans les environs du projet (sans échelle)



Source : SEGED (Note d'évaluation des intérêts écologiques, mai 2021)

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Figure 12 : Localisation de la ZNIEFF de type 2 dans les environs du projet



Source : SEGED (Note d'évaluation des intérêts écologiques, mai 2021)

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Figure 13 : Localisation des sites Natura 2000 dans les environs du projet



Source : Géoportail, juin 2021

6.2. Prospections de terrain

La société SEGED a été missionnée par la DIRO pour réaliser une note d'évaluation des intérêts écologiques sur la zone du projet.

Les conditions météorologiques et la période d'investigation (printemps) ont été favorables pour réaliser cet inventaire de la faune et de la flore.

Même si une seule visite en avril 2021 a été réalisée pour évaluer les intérêts écologiques, les résultats suffisent à appréhender les enjeux liés au milieu naturel et les impacts potentiels.

Nous reprenons, ci-après, les principaux résultats des prospections de terrain (*en italique*).

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

6.2.1. Occupation du sol et habitats naturels

« La zone étudiée correspondant à la zone des travaux envisagés est très marquée par les activités humaines : réseau routier dense, zones d'activités, etc. Ce qui laisse peu de place à l'expression d'une biodiversité variée.

Sur cette surface, seulement 6 types d'occupation du sol ont été identifiés et cartographiés. Les milieux artificialisés, notamment routiers et urbanisés sont largement dominants. Les espaces permettant la présence d'espèces de faune et de flore correspondent donc aux milieux enherbés entre les différentes voiries et aux plantations arborées et arbustives.

Figure 14 : Occupation du sol de la zone du projet



Source : SEGED, mai 2021

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Les plantations arborées et arbustives (CC 83 et 83.3) : composées principalement d'espèces locales (Charme, Aulne glutineux, Bouleau verruqueux, Noisetier, Erable plane, Ronce...), ce sont les seules zones qui permettent la présence d'une flore spontanée et qui offrent un refuge pour la faune et éventuellement des sites de nidification pour certaines espèces d'oiseaux.



Haie pluristratifiée diversifiée qui pourra être conservée dans la mesure du possible



Haie de Thuya (partie droite) et bosquet d'Aulne avec Fusain du Japon en sous étage qui sera impactée par les travaux

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE



Haie le long de la bretelle qui pourra être conservée dans la mesure du possible.

Les milieux ouverts enherbés (CC 38) intitulés prairies mésophiles des bords de routes sont soumis à un broyage régulier. Leur diversité floristique est assez faible et dominée par le Dactyle aggloméré, le Pâturin bulbeux, le Plantain lancéolé, l'Oseille crêpue, la Renoncule rampante. Ils représentent un intérêt assez faible d'un point de vue tant floristique que faunistique.

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA
RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE



Prairie mésophile de bords de routes



Prairie mésophile de bords de routes

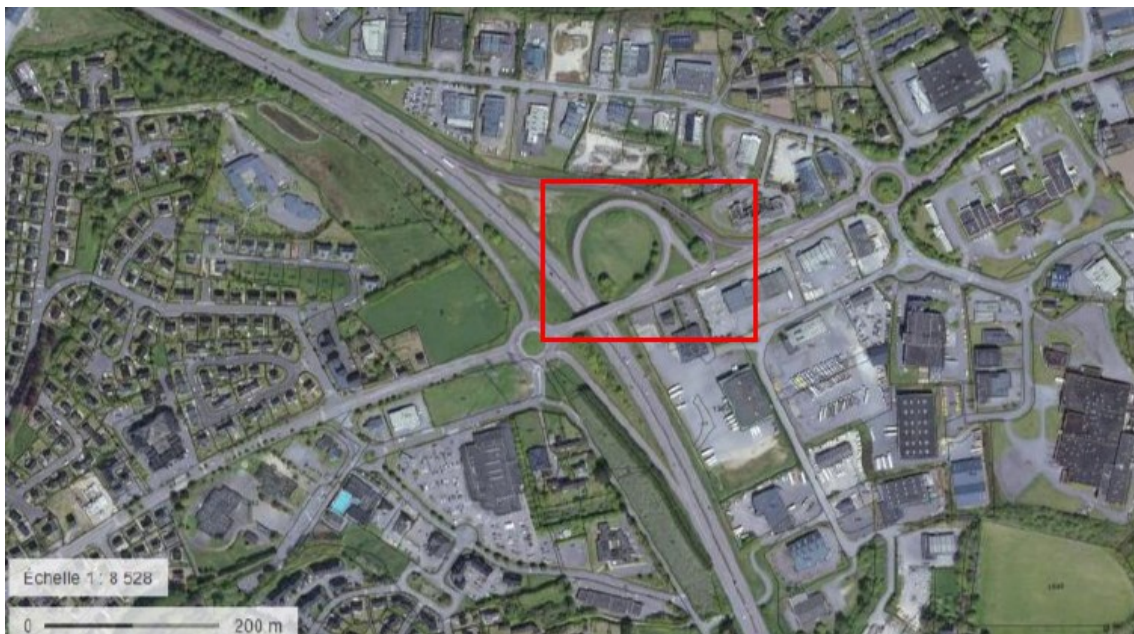
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Synthèse des habitats :

L'intérêt écologique des habitats observés sur le site et globalement faible. Certaines plantations et linéaires arborés peuvent se voir attribuer un intérêt écologique modéré compte tenu des effets de lisières qu'ils engendrent et du potentiel accueil d'espèces d'oiseaux en nidification.

6.2.2. Corridors écologiques

Compte tenu de sa situation entre l'agglomération de Quimper et la zone d'activité, ainsi que le passage de la RN165 et l'ensemble du réseau routier, le site du projet ne permet absolument aucune continuité écologique avec des espaces de milieux naturels.



6.2.3. Inventaires de la flore

Avec seulement une quarantaine d'espèces végétales observées, l'inventaire de la flore permet de constater que la diversité végétale est faible et qu'aucune espèce ne présente de valeur patrimoniale particulière.

Le point positif de ce relevé de végétation est qu'il n'y a vraisemblablement pas d'espèce exotique envahissante.

Synthèse de la flore :

Ce groupe taxonomique ne constitue pas d'enjeux.

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

6.2.4. Inventaires de la faune

Très peu d'espèces ont été observées au niveau de l'échangeur du Rouillen. En effet, seulement 5 espèces d'oiseaux, trois de papillons de jour et un mammifère ont été relevées sur le site du projet. Ces espèces sont compilées dans le tableau ci-dessous.

Avifaune			
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Patrimonialité
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	PN	Faible
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	PN	Faible
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	PN	Modérée
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	/	Faible
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	PN	Faible
Papillons de jour			
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	/	Faible
Paon du jour	<i>Aglais io</i>	/	Faible
Piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i>	/	Faible
Mammifères			
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	/	Faible

PN = Protection nationale

Quatre des cinq espèces d'oiseaux observées sont protégées au niveau national. Elles nichent toutes potentiellement sur le site du projet. Toutes les espèces relevées ont un intérêt patrimonial faible hormis une seule dont l'intérêt patrimonial est modéré : le Chardonneret élégant.

Synthèse de la faune



Le cortège faunistique observé est composé d'espèces communes à très communes et ne constitue pas d'enjeu particulier.

Malgré une attention particulière, une recherche ciblée sur ce groupe et des conditions météorologiques favorables, aucun reptile n'a été observé.

6.2.5. Conclusions

La zone concernée par le projet est une zone particulièrement marquée par les activités humaines, colonisée par des espèces communes et ubiquistes. Concernant les habitats naturels, leur situation enclavée en milieu urbain et en bord de route, impliquant un entretien fréquent, leur confère un faible degré de naturalité. Ils sont par ailleurs communs dans le secteur et ne présentent aucun enjeu de conservation. De plus, les arbres présents sont encore trop jeunes pour offrir des cavités à des espèces patrimoniales (absence de cavités dans les arbres).

Concernant la flore, aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été observée. Concernant la faune, le cortège observé est composé d'espèces communes à très communes qui ne constituent pas d'enjeu particulier.



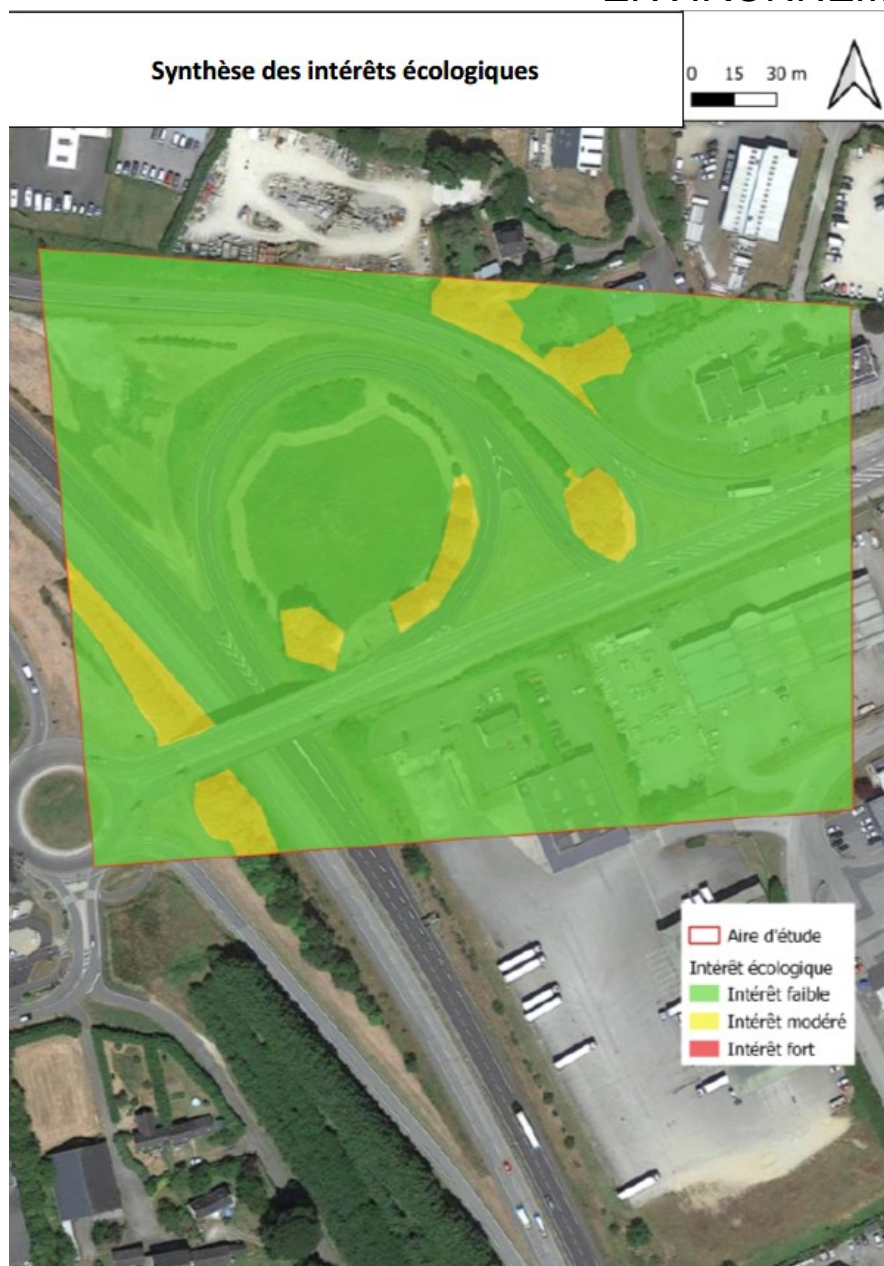
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

En termes d'espèces potentiellement présentes sur le site, mais non observées, il apparaît très peu vraisemblable que les habitats présents hébergent des espèces à forte valeur patrimoniale. Il est cependant probable que le site soit utilisé en chasse par certaines espèces telles que le Faucon crécerelle pour les oiseaux et la Pipistrelle commune pour les chauves-souris.

Malgré le faible intérêt écologique du site, il est très vivement recommandé de procéder aux abattages des arbres et au débroussaillage en dehors de la période de nidification de l'avifaune, c'est-à-dire entre septembre et février. »



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE



Source : SEGED, mai 2021

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

7. Le risque technologique

Figure 15 : Installations classées pour la protection de l'environnement sur le secteur -Echelle 1/5 000



Source : Géorisques (juin 2021)